

ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE - 2023

Solde de 13% affectée aux établissements de formations technologies et professionnelles
Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage
(document disponible sur notre site internet : <http://lyceeernestperochon.cc-parthenay.fr/>)

Votre Entreprise :

Etablissement bénéficiaire :

LYCEE Ernest PEROCHON
40, rue Tailleped – BP. 128
79200 PARTHENAY
SIRET : 197 900 293 00014

Siren/Siret :

Contact de l'entreprise :

Nom : Prénom :

Tél. : Email :

Votre masse salariale 2022 : €

X 0,68 % = €

Solde Ecole de 13 % TA 2023 : €

Subvention en Matériel déductible :€ Bonus Alternant déductible : €

Montant de votre Versement :€

Code UAI de l'Ecole : 0790029C

Au profit de l'Ecole : LYCEE E. PEROCHON

Formations concernées :

Mode de règlement :

Virement IBAN : FR76 1007 1790 0000 0010 0258 919

BIC : TRPUFRP1

Mentionner votre n° de Siret + TA LPO en libellé de virement.

Mode de règlement :

Chèque N° Banque :

A l'ordre de : LYCEE E. PEROCHON

Date :

Signature :